

ASSEMBLÉE NATIONALE

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION
NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Louwagie, Mme Dalloz, Mme Gruet, M. Seitlinger, M. Bourgeaux,
M. Cinieri, M. Bony, M. Descoeur, M. Hetzel, M. Fabrice Brun, Mme Valentin, M. Taite et
M. Neuder

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.